Dette et contrat
Analyse conceptuelle

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. La dette selon le don et le contre-don. 2
II. la dette selon le contrat..... 5
III. La dette contractualisée dans une relation asymétrique. 8
IV. La dette hors contrat..... 8

Apparemment, avoir une dette, c'est avoir emprunté. Je suis débiteur vis-à-vis de quelqu'un –mon créancier-, qui m'a prêté un bien –que je lui dois- ou qui m'a fourni un service –que je dois lui rémunérer-. En ce sens, la dette paraît résulter d'un contrat –moral ou explicite- qui fixe ce que je dois, à qui je le dois, et pourquoi je le dois. Comme l'indiquait déjà la fiche sur le *Contrat*, le contrat est source d'obligation : il lie les co-contractants, et leur tient lieu de loi (et la faculté de contraindre, comme le dirait Kant, doit nécessairement accompagner la loi juridique pour la distinguer de l'impératif moral qui n'oblige qu'en conscience).

La dette s'inscrit donc dans un rapport contractualisé. Si quelque chose est dû (*debita*),c'est qu'un échange contractualisé n'est pas instantané : tel construit ma maison, et je lui dois un salaire que je ne lui verserai qu'une fois le travail accompli. Tant que je ne me suis pas *acquitté* de ce que je lui dois, j'ai envers lui une dette. Et une fois que je l'aurai payé, s'il a bien accompli la tâche qu'il s'était engagé à accomplir, nous serons, comme on dit, « quitte ». La dette fait donc partie de tout contrat, dès lors que le contrat suppose un certain temps pour être « rempli ». La dette n'est donc que la reconnaissance de ce que je dois une fois le contrat rempli par le tiers avec et envers qui je me suis engagé. La dette est donc provisoire, elle ne dure que tant que de mon côté, je n'ai pas rempli le contrat qui m' engageait vis-à-vis d'un tiers. Avoir une dette, c'est être obligé vis-à-vis de quelqu'un, lui devoir quelque chose parce que lui-même vous a fourni quelque chose, bien ou service, et que la plupart des échanges suppose du temps. Si tout échange n'est pas simultané, la dette est le mode selon lequel je vis l'échange dès lors que je ne peux pas m'acquitter tout de suite, même si je suis certain de m'acquitter un jour. La dette est le temps propre de l'échange, la manière qu'a le temps de faire partie de l'échange…Et l'on sait bien d'ailleurs que les intérêts qui courent sur un emprunt sont une manière de faire comprendre que le temps accompagne l'échange non point comme quelque chose de neutre (*un accident par accident*, aurait dit Aristote), mais comme une perte ou un gain…

Pourtant, l'analyse du concept de dette se complique rapidement, dès lors que l'on se souvient de la complexité de la notion de contrat, déjà analysé au début de l'année. Car si l'on suit la logique du contrat, l'idée de dette peut se décliner au moins de quatre façons.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Culture Générale

Dette et contrat

Analyse conceptuelle

I. La dette selon le don et le contre-don.

Contre l'a montré Mauss dans son *Essai sur le don*, certaines sociétés dites archaïques ont connu un système de don et de contre-don qui n'engageait pas simplement des rapports économiques, mais des rapports politiques et humains très complexes Lorsque le chef de telle tribu faisait présent d'un cadeau à un autre chef, ce dernier, pour ne pas perdre la face, et pour montrer à la fois son pouvoir et sa richesse, devait, en contrepartie du « don » reçu, faire un contre-don encore plus précieux, si bien qu'il y avait comme une lutte entre les deux chefs à qui serait le plus généreux. Etrange commerce en vérité, où la valeur des biens économiques échangés –valeur bien réelle- est le signe des qualités « morales » (libéralité, désintéressement…) et du prestige politique des « acteurs » de l'échange. Dans ce système du « potlach », comment comprendre la dette ? Il est bien évident qu'ici la dette n'est pas simplement économique et ne résulte pas d'un contrat juridique. Au contraire, si le système du don et du contre-don a pu apparaître à Mauss comme un ancêtre possible du système contractualisé que connaissent nos sociétés occidentales, il n'en reste pas moins que l'échange ne passe pas ici par le contrat. Après tout, un chef peut très bien décider de ne pas rendre davantage que ce qu'il a reçu. S'il est obligé à surenchérir sur le présent fait par un autre chef, il ne s'agit pas là d'une contrainte juridique mais d'une obligation « morale », au sens où ce sont les mœurs, l'habitude, les lois non-écrites (les *agraphoi nomoi* dont parle Antigone dans un autre contexte), qui le demande sans l'exiger : noblesse oblige, sous peine, encore une fois, de perdre la face…

On devine donc que l'idée de dette joue ici de manière très ambiguë. Le chef à qui il a été fait un présent, n'a pas dette. Il n'a rien emprunté, il n'a rien réclamé, on lui a librement donné un bien, et si ce bien lui a été libéralement donné, il va de soi que le don est un don, et qu'il n'a qu'à l'accepter. Si le don est entièrement donné, alors on ne doit rien, puisque le don n'entre pas dans la logique de l'échange marchand, ou du commerce, mais de la pure gratuité qui ne demande rien, ni n'espère aucune contrepartie.

Cependant, et c'est bien là le paradoxe de la dette, la dette n'a jamais été plus grande qu'en face de ce don. Le chef à qui un présent a été fait, se doit de rivaliser en générosité. Si le don est don, le chef n'a pas de dette ; il ne doit par exemple aucun service pour acheter le présent qui lui a d'ores et déjà été fait. Et pourtant, le chef donataire a une dette : il n'est obligé par rien de juridique, mais il est *l'obligé* du chef donateur. La dette est moins une dette économique, qu'une dette d'honneur.

On commence ainsi à saisir le paradoxe de la dette : ne rien devoir (puisque le don est un don, et qu'un don n'oblige à rien, pas même à de la gratitude, qui est, nous le verrons, une réponse libre), et en même temps, devoir s'acquitter, moins d'ailleurs vis-à-vis d'autrui, que vis-à-vis de soi-même. Le chef donataire n'est pas lié par contrat au chef donateur (il ne lui doit rien, puisque encore une fois le « présent » est « présenté » comme un don libre et gratuit), mais le chef donataire « se doit » à lui-même de donner un contre-don plus important qui montrera qu'il ne doit rien à personne, et qu'il n'avait pas notamment besoin du présent qui lui a été fait : surtout, ne pas avoir de dette…Etrange dialectique, si l'on puit dire, que celle qui consiste à s'acquitter d'une dette

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

que l'on n'a pas, pour ne pas avoir de dette vis-à-vis de qui que ce soit (puisqu'on est capable de donner plus qu'on ne vous a donné…), lors même que l'on se doit de donner plus –comme si l'on avait une dette d'honneur, à défaut d'avoir une dette économique. En ce sens, il n'y a pas dette (puisque le don est un don), on ne veut pas avoir de dette (et c'est la raison pour laquelle le contre-don sera plus grand encore que le don qui a été premièrement fait), et on ne veut pas se reconnaître de dettes, mais tout se passe comme si, au moment où l'on ne veut pas se reconnaître de dette, on acquitte cependant ce que l'on doit, et à autrui –puisque l'on fait un contre-don selon les usages en pratique-, et à soi-même (pour ne pas déchoir dans l'estime d'autrui et dans l'estime qu'on se porte). On ne doit rien, et c'est précisément parce qu'on ne doit rien et qu'on ne veut rien devoir, que l'on s'acquitte, et que l'on donne davantage encore que ce qui aurait pu constituer la dette que nous devions (la contrepartie exacte de ce que nous avions reçu)…C'est parce que le chef donataire ne veut pas se reconnaître de dette, qu'il s'acquitte, et plus encore…Attitude profondément illogique (à ne s'en tenir qu'aux concepts de dette et de don) mais attitude qui suit la logique du groupe ou de l'amour-propre…

Cette analyse nous montre trois choses : premièrement, que l'on peut penser la dette en dehors du contrat, dans cette forme de pré-contrat ou de non-contrat qu'est le système du don et du contre-don, où l'un des deux acteurs de l'échange devient l'obligé de l'autre (tu m'invites dans un restaurant, je t'inviterai dans un meilleur restaurant la prochaine fois, car je suis ton obligé, et que je ne veux pas que tu crois que je profite de toi…).Secondement, que l'on peut paradoxalement s'acquitter d'une dette que l'on n'a pas pour précisément ne pas être dans la situation de devoir reconnaître une dette (dette qui n'est, rappelons-le encore une fois, pas contractée, si le don est présenté comme un don…) et de s'avouer ainsi l'obligé, non plus au sens de celui qui se voit gracieusement invité à rivaliser de générosité avec autrui, mais au sens de celui qui se voit lié à autrui, parce qu'il lui doit quelque chose et qu'il est ainsi son débiteur. Troisièmement, que reconnaître une dette là où il n'y en a pas serait nier le don en tant que don, ne reconnaître en lui qu'un emprunt, qu'un prêt, que le premier versement d'un troc, et serait ainsi offenser le donateur en voyant dans le présent fait une demande –dissimulée ou hypocrite- de bien ou de service. La reconnaissance de la dette (que l'on ne veut pas), et l 'acquittement de la dette (que l'on n'a pas), en passent nécessairement par un contre-don, un don en retour, qui ne se présente jamais comme un remboursement ou un salaire, mais comme un autre don, gratuit et libre, qui constitue, comme par hasard, la contrepartie, et un peu plus, de ce que l'on a reçu…On acquitte une dette que l'on ne reconnaît pas pour ne pas avoir à la reconnaître, pour ne pas offenser le donateur (et ne faire de lui qu'un prestateur de service ou de bien), en transformant la reconnaissance de dette en simple don en retour…

Alors que la dette, le dû, n'est jamais reconnu en tant que tel –puisque le chef ne doit rien-, la dette reste le moteur secret de tout échange, puisque le contre-don est socialement *dû*, et que le chef *se doit* de ne pas perdre la face.

Plus ainsi que l'expression du temps dans l'échange contractualisé, la dette est ainsi le moteur inavouable –non-reconnu- de l'échange non contractualisé –don/contre-don-.

Par ailleurs, je reconnais concrètement d'autant plus ma dette (puisque je m'acquitte de ce que je dois en donnant en retour), que je nie officiellement ma dette (puisque

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 6 pages.

Culture Générale

Dette et contrat

Analyse conceptuelle

précisément je *donne* en retour, et qu'un don n'est pas un salaire, une récompense, un remboursement). Le chef donataire doit d'autant plus au chef donateur qu'il prétend ne rien lui devoir, dès lors que la manière de montrer qu'il ne lui doit rien, est précisément pour le donataire de donner au donateur plus que ce qu'il a reçu ou que ce qu'il « doit » (sans pourtant rien officiellement devoir !). La dette à acquitter est d'autant plus grande qu'on ne veut pas la reconnaître.

Autre problème : Comment reconnaître une dette sans faire du donateur un créancier, et nier le don en tant que don. Reconnaître une dette, c'est nier le don en tant que don, et le transformer en emprunt ou en prêt…Réciproquement, ne pas reconnaître une dette, ne pas s'acquitter, c'est augmenter la dette que l'on a, c'est faire du prêt un don, c'est augmenter la reconnaissance que l'on doit à celui qui nous a mis entre les mains quelque chose, à un « prêteur » transformé abusivement par nous en « donateur »…Ainsi, un chef qui donnerait en contrepartie des biens reçus des biens d'une valeur économique bien moindre (lors même qu'encore une fois, les biens lui ont été donnés, et qu'ainsi il pouvait se contenter de les prendre sans rien donner en retour) passerait-il non pas tant pour injuste que pour ingrat. Certes, il n'a pas de dette, mais ne pas acquitter sa dette (ne pas faire ce qu'il doit et ce qu'il se doit), c'est un peu voler l'autre, car l'autre est réellement un prêteur qui attend une contrepartie, et non pas, comme il le prétend, et comme il faut que tous le croient, un donateur. Reconnaître ou non une dette, c'est donc décider de son rapport à l'autre et de ce qu'est l'autre dans l'échange –prêteur ou donateur.

On voit la solution qu'a trouvé le système du « potlatch » : la reconnaissance de dette est partout (le chef donataire sait qu'il doit quelque chose chef donateur), mais le chef donataire, qui doit reconnaître sa dette pour s'acquitter, ne peut pas reconnaître qu'il a une dette sans faire du chef donateur un chef prestateur, ou sans faire du don et du contre-don un simple échange économique. Autrement dit, le chef donataire, au moment même qu'il reconnaît sa dette pour ne pas paraître ingrat ou voleur (parce qu'il sait bien que l'autre ne donne pas purement et simplement mais attend quelque chose en retour), ne reconnaît pas qu'il reconnaît sa dette, ou qu'il a une dette, et présente le fait de s'acquitter comme un contre-don ou un autre-don. Ce que le chef donataire ne reconnaît pas, c'est qu'il reconnaît qu'il a une dette : c'est la reconnaissance de dette qui n'est pas reconnue, mais qui est bel et bien exercée dans l'échange de biens et de services entre les deux chefs.

Comment acquitter une dette que l'on ne reconnaît pas comme dette sans offenser le chef donateur (en ne le présentant pas comme donateur, mais comme prestateur), mais également sans voler le chef donateur qui derrière son apparence de donateur n'est en réalité qu'un prestateur (puisqu'il attend aussi une contrepartie de ses dons) ? Hors de tout contrat, la dette nous fait courir ainsi le risque de l'offense (par sa reconnaissance) ou du vol (par sa méconnaissance)… En un sens, la morale aristocratique à l'œuvre dans les sociétés archaïques où Mauss a étudié le système du don et du contre-don (rendre librement ce que l'on est obligé de rendre, le signe de notre liberté étant d'ailleurs de donner davantage que ce que l'on a reçu) est l'invention géniale pour se sortir des difficultés théoriques et pratiques qu'entraînent les inévitables et humiliantes dettes que les êtres humains contractent les uns envers les autres dès lors qu'ils entrent en relation : reconnaître sa dette, sans la reconnaître, par un don plus grand que celui que l'on vous a fait…

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.